



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 février 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

À 17 heures, monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

À la demande de Me Sylvain Ouellet, greffier, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajout de l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009;
- retrait du volet « *Appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération* » du sommaire décisionnel EN2009-005, déjà inscrit à l'ordre du jour et ajout du texte suivant : « *Renonciation au droit d'opposition* »;
- ajout du texte suivant au sommaire décisionnel EN2009-007 : « *Renonciation au droit d'opposition* ».

À la demande de monsieur le conseiller Richard Côté, il est proposé de retirer, de l'ordre du jour, le sommaire décisionnel GI2009-016 intitulé : « *Bail à intervenir entre la Ville de Québec et « Développement Olymbec (2004) » ainsi que « Construction Olymbec inc », relativement à la location du local 512 sis au 275, rue du Parvis - Arrondissement La Cité* ».

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry, appuyée par madame la conseillère Carole-Bégin Giroux,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 février 2009, tel qu'il a été modifié.

Questions découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 février 2009

Monsieur le conseiller André Letendre mentionne que lors de l'adoption de la résolution numéro CV-2009-0097, à la page 56 du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 février 2009, il avait demandé au comité exécutif de remettre aux élus un document sur l'impact financier de la convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec pour les années 2007 à 2010, ainsi que celui des conventions collectives entre la Ville de Québec et les onze (11) autres groupes pour les mêmes années.

Monsieur le conseiller Richard Côté confirme que les informations demandées seront finalisées et transmises aux élus dans les meilleurs délais.

Une note à cet effet sera inscrite au procès-verbal.

Note relative au procès-verbal du 19 janvier 2009

Suite à l'avis juridique du directeur du Service des affaires juridiques datée du 16 février 2009, concernant les mentions à inscrire au procès-verbal des séances du conseil de la ville, monsieur le président Yvon Bussièrès demande aux membres du conseil de lui faire part en séance lorsque l'un d'entre eux quitte la séance et désire que soit notifié au procès-verbal qu'il ne participe pas aux délibérations sur un sujet donné.

CV-2009-0117 **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil de la ville tenues les 19 janvier et 2 février 2009**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, tel qu'il a été rédigé et le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 février 2009, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 février 2009

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 février 2009.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 janvier 2009.
- Dépôt du compte rendu de la réunion de la Commission du fonds d'amortissement tenue le 12 janvier 2009.
- Dépôt de la résolution numéro A3-2009-0026 adoptée par le conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery le 12 février 2009, relative au projet de *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400.
- Dépôt, par madame la conseillère Francine Bouchard, de la résolution numéro A3-2009-0014 adoptée par le conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery le 9 février 2009, relative à l'ajout d'un district électoral pour le futur arrondissement Sainte-Foy - Sillery.
- Dépôt, par madame la conseillère Francine Bouchard, d'une lettre transmise par monsieur Jean Du Berger accompagnée de son curriculum vitae, relative à l'établissement d'un Musée de l'oral à Québec : le « Moulin à paroles ».

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Marie Trottier, d'une pétition des résidents de la rue de Bogota, relative à l'ajout, dans le plan de développement de la phase II « Les Méandres », d'une voie d'accès direct à ce secteur via le boulevard Chauveau.
- Dépôt, par madame Pauline Gagnon, propriétaire du dépanneur « Accomodation Loyola », d'une pétition relative au refus du Réseau de transport de la capitale (RTC) de lui permettre d'obtenir un contrat de distributeur.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette dépose un avis de proposition relatif à la vocation communautaire du bâtiment situé au 4473, rue St-Félix.
- Madame la conseillère Francine Bouchard dépose un avis de proposition relatif à une demande, à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, afin d'ajouter un district électoral pour le territoire du nouvel arrondissement Sainte-Foy – Sillery, en vue des élections de novembre 2009.

CV-2009-0118 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008 - Projet de lien cyclable entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec - AT2009-001

Attendu que le conseil municipal doit prendre acte, à sa séance du 17 novembre 2008, des Orientations stratégiques et du Plan d'action du *Plan directeur du réseau cyclable* et que ces documents font référence à un projet de piste cyclable sur l'axe du boulevard René-Lévesque;

Attendu que le sommaire décisionnel AT2005-121, adopté en juin 2005, recommandait « d'analyser en priorité le tracé de la Grande Allée » parce que le tracé sur le boulevard René-Lévesque présentait un « niveau de difficulté élevé en raison des caractéristiques physiques de la chaussée »;

Attendu que les services administratifs concernés avaient déjà amorcé, à la suite de l'adoption du sommaire AT2005-121, les négociations nécessaires avec certains propriétaires de la Grande Allée touchés par le projet;

Attendu que le boulevard Laurier, qui devient par la suite la Grande Allée, est la porte d'entrée de la Ville de Québec et que cet axe se prêterait bien à ce projet de lien cyclable;

Attendu que les enjeux concernant la sécurité des cyclistes, qui utiliseront la même voie réservée que les autobus dans le projet du boulevard René-Lévesque, doivent être davantage approfondis puisqu'aucune expérience du genre n'a encore été réalisée au Québec;

Attendu que l'Association des commerçants de l'axe Montcalm s'oppose fortement au projet de lien cyclable sur le boulevard René-Lévesque;

Attendu que le conseil municipal doit être informé, avant de prendre la décision finale, des avantages et des inconvénients des deux (2) options possibles pour ce futur lien cyclable;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

1° que le conseil municipal demande d'obtenir l'analyse comparative des coûts, des avantages et des inconvénients du projet de lien cyclable entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec, selon les deux (2) options suivantes :

- l'axe du boulevard René-Lévesque et
- l'axe du boulevard Laurier et de la Grande Allée;

2° de déposer les analyses actualisées par la Division du transport des deux (2) options de liens cyclables entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec, soit l'axe mixte bus et vélo René-Lévesque et l'axe cyclable Laurier/Grande Allée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0119 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Alain Loubier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009 - Ajout d'une disposition dans l'entente avec l'Administration portuaire de Québec, à l'effet de procéder à une demande de soumissions publiques pour la gestion des opérations et des activités de la Baie de Beauport à l'été 2009 - LS2009-004

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Alain Loubier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009, à l'effet que le comité exécutif inclut, dans l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec, une disposition afin de procéder à une demande de soumissions publiques pour la gestion des opérations et des activités de la Baie de Beauport, au cours de la saison estivale 2009, conformément aux pratiques en vigueur à la Ville de Québec et aux dispositions législatives qui lui sont applicables.

Après discussion, monsieur le conseiller Alain Loubier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Ralph Mercier, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André

Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 19

Contre : 17

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-0120 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009 - Demande, au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, d'analyser les différentes possibilités pour développer un partenariat avec le gouvernement du Québec et les commissions scolaires visées, afin d'imposer la présence de personnes-ressources qualifiées au sein des camps vacances-été offert par la Ville de Québec - LS2009-008**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009, considérant que le mandat confié à l'organisme RIPPH, à l'effet de produire un cadre de référence favorisant l'intégration des jeunes vivant des situations de handicap ou un trouble du comportement au programme vacances-été, comprend le volet d'évaluation de la pertinence de conclure des ententes de partenariat avec les institutions des milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0121 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Marie France Trudel, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009 - Programme de subvention à l'achat de couches lavables - TP2009-011**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Marie France Trudel, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, relatif à un programme de subvention à l'achat de couches lavables.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0122 Félicitations à monsieur Ovila Bisson, centenaire de la Ville de Québec, le 22 février 2009

Attendu que monsieur Ovila Bisson, citoyen de la ville de Québec, célébrera ses 100 ans le 22 février 2009;

Attendu que monsieur Bisson est entré au Service de police de la Ville de Québec en février 1939, quelques jours avant d'avoir 30 ans, ce qui était alors l'âge maximum pour y être admis;

Attendu que monsieur Bisson est le doyen des anciens policiers de notre ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de transmettre toutes nos félicitations à monsieur Ovila Bisson pour ce centenaire bien mérité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0123 Félicitations à l'organisation et à la direction de la 55^e édition du Carnaval de Québec ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles

Attendu que la 55^e édition du Carnaval de Québec s'est tenue du 30 janvier au 15 février 2009 sous le thème de la mascarade;

Attendu que la présidente, madame Gisèle Bourdeau et le directeur général, monsieur Jean Pelletier en ont fait une gigantesque fête mémorable pour l'ensemble de nos citoyens et de nos visiteurs;

Attendu que l'organisation du Carnaval de Québec peut compter sur un conseil d'administration et un conseil exécutif qui se dévouent sans compter, année après année;

Considérant que sans une armée de bénévoles qui se comptent par milliers, cette « folie hivernale » ne serait même pas possible;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de féliciter toute l'organisation du Carnaval de Québec, à commencer par sa présidente, madame Gisèle Bourdeau, son directeur général, monsieur Jean Pelletier, les membres du conseil d'administration ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont permis que ce soit encore une fois, un événement de prestige et de fierté pour les citoyens de notre ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0124 Félicitations à messieurs Marc Miller et Marcellin Gaudreau pour les cinquante (50) années de bénévolat entourant l'organisation des tournois de hockey Pee Wee

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de remercier et de féliciter messieurs Marc Miller et Marcellin Gaudreau pour leur dévouement et les cinquante (50) années de bénévolat qu'ils ont accomplies pour l'organisation entourant les tournois de hockey Pee Wee.

Adoptée à l'unanimité

Consultation publique sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble, R.V.Q. 1422 - AT2008-287

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de Règlement R.V.Q. 1422.

Monsieur le président Yvon Bussières ouvre l'assemblée publique et en conséquence, la séance est suspendue. Il est 20 h 45.

Monsieur le conseiller François Picard, par délégation de monsieur le maire Régis Labeaume, explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble*, R.V.Q. 1422 et précise que l'objectif de cette procédure est la réduction des délais lorsqu'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) est approuvé par le conseil d'arrondissement, en fonction des critères préalablement adoptés par le conseil de la ville. Tous les sites assujettis à l'approbation d'un PAE en vertu du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) le demeurent, le R.V.Q. 1422 n'y change rien.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires.

Madame Diane Collin, urbaniste au Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec est présente pour répondre aux questions des citoyens.

Le rapport de cette consultation publique sera rédigé et déposé aux membres du conseil de la ville.

Reprise de la séance à 21 h 23.

CV-2009-0125 Demande de délai additionnel jusqu'au 15 juin 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009 - Réparation du barrage du lac Manick - DG2009-017 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 15 juin 2009, pour

la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, à l'effet que le conseil de la Ville de Québec demande au Service de la gestion des immeubles de procéder à la réparation du barrage du lac Manick dès la fin du printemps ou au début de l'été 2009, compte tenu que les budgets du programme triennal d'immobilisations 2008 prévoyaient une somme de 12 000 \$ pour réparer ledit barrage.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0126 Demande de délai additionnel jusqu'au 16 mars 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009 - Nouvelle bibliothèque située dans la couronne nord - DG2009-018 (Ra-1450)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 16 mars 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009, à l'effet que le conseil de la Ville de Québec demande au Service de la gestion des immeubles d'évaluer la faisabilité d'introduire, dans une phase ultérieure, l'ajout de la nouvelle bibliothèque située dans la couronne nord au projet d'aménagement du pavillon d'accueil qui abritera le nouveau local de l'Association pour la protection du lac Saint-Charles (L'APPEL).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0127 Attribution d'un odonyme - « Rue de l'Arpège » - District électoral de Chauveau - Arrondissement Laurentien - CU2009-005 (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : « Rue de l'Arpège ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0128 Attribution d'un odonyme - « Rue de l'Équille » - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement Laurentien - CU2009-007 (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : « Rue de l'Équille ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0129 Modification de la résolution numéro CV-2008-0925, adoptée par le conseil de la ville le 6 octobre 2008, relative au prolongement des rues des Comptines et de Calédonie - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-006 (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2008-0925, adoptée par le conseil de la ville le 6 octobre 2008, relativement au projet « Prolongement des rues des Comptines et de Calédonie » en remplaçant, à l'alinéa 8°, le montant de « 21 955 \$ » par « 17 590 \$ ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0130 Ouverture de la route de l'Église, située sur les lots 3 967 359, 3 967 361, 3 967 367, 3 967 369, 3 967 371, 3 967 373, 3 967 377, 3 967 379, 3 967 381, 3 967 383, 3 967 393, 3 967 395, 3 967 397, 3 967 408, 3 967 410, 3 967 412, 3 967 414, 3 967 416 et 3 967 420 du cadastre du Québec - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AJ2009-002 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la route de l'Église, située sur les lots 3 967 359, 3 967 361, 3 967 367, 3 967 369, 3 967 371, 3 967 373, 3 967 377, 3 967 379, 3 967 381, 3 967 383, 3 967 393, 3 967 395, 3 967 397, 3 967 408, 3 967 410, 3 967 412, 3 967 414, 3 967 416 et 3 967 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0131 Ouverture de la côte de Cap-Rouge, située sur les lots 4 031 036, 4 031 040, 4 031 042, 4 031 044, 4 031 046 et 4 031 048 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-003 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la côte de Cap-Rouge, située sur les lots 4 031 036, 4 031 040, 4 031 042, 4 031 044, 4 031 046 et 4 031 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0132 Ouverture de la rue du Faubourg, située sur les lots 3 848 396 et 3 848 397 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-004 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue du Faubourg, située sur les lots 3 848 396 et 3 848 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0133 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif aux contrats pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains - Secteurs de Val-Bélair, Cap-Rouge et Sainte-Foy - Saisons 2009, 2010 et 2011 (VQ-41042) - AP2009-022 (CT-2176937) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains pour les secteurs de Val-Bélair, Cap-Rouge et Sainte-Foy, au cours des saisons 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41042 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes :

- Lot 1, secteur nord, Val-Bélair : « Les Pelouses Intermodales inc. »,

selon sa soumission en date du 15 janvier 2009, pour un montant de 251 156,74 \$ incluant les taxes;

- Lot 2, secteur sud, Sainte-Foy et Cap-Rouge : « Les Entreprises Robert Sanfaçon inc. », selon sa soumission en date du 12 janvier 2009, pour un montant de 543 708,63 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0134 Adjudication d'un contrat en vue du renouvellement de support et d'entretien annuel pour le logiciel TFP (taxation - facturation - perception), au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 (dossier 41206) - AP2009-035 (CT-2176376) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « M2E Solutions Inc. », le contrat en vue de renouveler le support et l'entretien annuel du logiciel TFP comprenant trois (3) modules, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, pour un montant de 105 590,66 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0135 Attribution de deux (2) odonymes - « Rue du Colorado » et « Rue des Condors » - District électoral de Chauveau - Arrondissement Laurentien - CU2009-011 (Ra-1450)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres A et B sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : « Rue du Colorado »;
- Rue B : « Rue des Condors ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0136 Changement de la dénomination « Centre communautaire Ressources », situé au 3200, avenue D'Amours pour « Centre communautaire Claude-Allard » - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - CU2009-012 (Ra-1450)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu :

- 1° de modifier le nom du « Centre communautaire Ressources », situé au 3200, avenue D'Amours, sur le territoire de l'arrondissement de Sainte-Foy - Sillery;
- 2° d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer cet édifice « Centre communautaire Claude-Allard ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0137 Agrandissement de la bibliothèque Monique-Corriveau - Demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - CU2009-013 (Ra-1450)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'entériner le projet d'agrandissement de la bibliothèque Monique-Corriveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0138 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Société de gestion J. S. Lauzon inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-163 (Ra-1450)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « Société de gestion J. S. Lauzon inc. », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Charlesbourg, d'une superficie de six-mille-trois-cent-onze mètres carrés et quatre dixièmes (6 311,4 m²) et désigné comme étant le lot 3 985 950 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,53 \$ le mètre carré, pour un montant de 135 884,44 \$, dont un acompte de 13 588,44 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0139 **Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Corporation ID Biomédical », faisant affaires sous le nom de « GlaxoSmithKline Biologicals Amérique du nord », à l'égard d'un terrain vague situé dans le Parc technologique du Québec métropolitain, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-165 (Ra-1450)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par la compagnie « Corporation ID Biomédical », faisant affaires sous le nom de « GlaxoSmithKline Biologicals Amérique du nord », dont copie est jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le Parc technologique du Québec métropolitain, d'une superficie de soixante-et-un-mille-cinq-cent-vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (61 527,7 m²) et désigné comme étant les lots 1 534 005, 1 738 406 et 1 737 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 audit sommaire;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 21,50 \$ le mètre carré, pour un montant de 1 322 850 \$, dont un acompte de 132 285 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0140 **Prolongement de la rue Émond - District électoral de Val-Bélair (34) - Arrondissement Laurentien - DE2009-007 (Ra-1450)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Construction Michel Daigle inc. », qui implique le prolongement de la rue Émond, sur une longueur approximative de quatre-vingts mètres linéaires (80 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet d'ensemble joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Construction Michel Daigle inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Construction Michel Daigle inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Construction Michel Daigle inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0141 Dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec - FN2009-006 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte du dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0142 Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$, effectué le 4 février 2009 - FN2009-007 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$, en date du 19 février 2009, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et neuf (9) mois, pour un coût d'emprunt de 4,62702 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0143 **Vente, à « Les Développements Du Vallon inc. », d'une partie du lot 1 144 388 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-006 (Ra-1450)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de vendre, à « Les Développements Du Vallon inc. », pour un montant de 372 000 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 144 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de dix-huit-mille-trois-cent-soixante-dix-sept mètres carrés (18 377 m²), tel que montré au plan accompagnant l'offre d'achat; cette partie de lot sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 359 797 du susdit cadastre, le tout selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 332 000 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 40 000 \$ déjà versé. À ce prix de vente, s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat. L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire de l'acquéreur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0144 **Vente, à « Les Terrains des Méandres inc. », d'une partie du lot 3 653 171 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-015 (Ra-1450)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de vendre, à « Les Terrains des Méandres inc. », pour un montant de 540 000 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 653 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de dix-mille-huit-cent-quatre-vingt-quinze mètres carrés et un dixième (10 895,1 m²), tel que montré au plan accompagnant l'offre d'achat; cette partie de lot sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 362 805 du susdit cadastre, le tout selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, notamment le versement d'une somme de 15 747 \$ en application du *Règlement sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels*, Règlement R.R.V.Q., chapitre D-5.

Le solde à payer est de 515 000 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 25 000 \$ déjà versé. À ce prix de vente, s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat. L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire de l'acquéreur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0145 Adjudication, à « Exagon inc. », d'un contrat de réalisation technique, dans le cadre du projet de rehaussement du progiciel de gestion des investissements et de la dette (GID) - TI2008-038 (CT-2172575) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Exagon inc. », un contrat pour acquérir une banque d'heures, au montant de 208 931,63 \$ incluant les taxes, afin de finaliser l'implantation du progiciel de gestion des investissements et de la dette (GID).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0146 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2009 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2009-002 (CT-FN2009-002) — (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le versement d'un montant de 78 801 210 \$ au Réseau de transport de la Capitale, à titre de contribution de l'agglomération de Québec au budget de fonctionnement pour l'année 2009, réparti en quatre (4) versements égaux de 19 700 302,50 \$, les 13 mars, 15 mai, 15 juillet et 15 octobre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0147 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du dépôt, par le trésorier, du rapport sur l'émission d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes de retraite de la Ville, pour l'année 2009 - FN2009-004 (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du dépôt, par le trésorier, du rapport sur l'émission d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes de retraite de la Ville, pour l'année 2009 découlant des évaluations actuarielles du 31 décembre 2004.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0148 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du plan marketing et du calendrier de promotion et de ventes 2009 - OT2008-020 (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la réalisation des activités et des déplacements prévus au plan marketing et au calendrier de promotion et de ventes de l'année 2009 ainsi que l'adhésion de l'Office du tourisme de Québec aux différentes associations professionnelles (documents joints en annexe au sommaire décisionnel), à charge pour l'Office du tourisme de Québec de s'assurer que les dépenses engagées dans leur réalisation n'excèdent pas le total des sommes autorisées et recueillies à partir des diverses sources de financement, pour l'année 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0149 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Société de transport de Québec (Réseau de transport de la capitale) » relativement au versement d'une participation financière, dans le cadre du projet « Gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec » - AT2009-021 (CT-AT2009-021) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société de transport de Québec (Réseau de transport de la capitale) », relativement au versement d'une participation financière jusqu'à concurrence d'un montant de 1 640 623 \$ incluant les taxes, à la « Société de transport de Québec (Réseau de transport de la capitale) », dans le cadre du projet « Gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0150 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2009 de la Ville de Québec à ExpoCité - FN2009-003 (CT-FN2009-003) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le versement d'un montant de 3 979 048 \$ à ExpoCité, à titre de contribution pour l'année 2009, réparti en quatre (4) versements égaux les 3 avril, 1^{er} mai, 3 juillet et 2 octobre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0151 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec - FN2009-006 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0152 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$, effectué le 4 février 2009 - FN2009-007 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$, en date du 19 février 2009, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et neuf (9) mois, pour un coût d'emprunt de 4,62702 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0153 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation, sur une base temporaire, d'une personne à l'emploi de greffière de cour au Greffe de la cour municipale - RH2009-089 (CT-RH2009-089) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation sur une base temporaire pour une période de deux (2) années, de madame Patricia Desrosiers (ID. 017525), employée permanente, à l'emploi de greffière de cour, classe 4, au Greffe de la cour municipale, avec effet à compter du 1^{er} mars 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0154 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du règlement hors cour et transaction relativement aux dossiers C.S. 200-17-007120-066, 9140-8575 Québec inc. (ci-après appelée 9140) et Compagnie américaine de fer et métaux inc. c. Ville de Québec; Tribunal administratif du Québec SAI-Q-126309-0605, Ville de Québec c. 9140; Tribunal administratif du Québec SAI-Q-126309-0605, Gestion Charles-Henri Labbé inc. et Gestion Robert Labbé inc. à titre d'occupantes - AJ2008-028 (CT-AJ2008-028) — (Ra-1451)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation, dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement en cours devant le Tribunal administratif du Québec et des procédures en contestation du droit à l'expropriation devant la Cour supérieure du Québec, pour l'acquisition des lots 1 570 746 et 3 037 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, maintenant connus sous les numéros de lots 4 270 078 et 4 270 077 du susdit cadastre, tel que montré aux plan et description technique préparés par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, le 23 septembre 2008, sous le numéro 1304 de ses minutes, ces lots étant requis pour les fins de la mise en oeuvre du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR), le tout conformément au rapport de l'évaluateur en date du 5 juin 2006, également joint en annexe 2 au sommaire décisionnel. Ce montant de 2 360 000 \$ est réparti comme suit :

- indemnité immobilière : 1 200 000 \$;
- indemnité accessoire : 1 160 000 \$.

Ce montant inclut les intérêts, l'indemnité additionnelle, les honoraires judiciaires, de même que les frais d'experts;

- 2° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à signer la convention de règlement hors cour et transaction jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° l'appropriation d'un montant de 2 514 500 \$ incluant les taxes, prélevé de la façon suivante :
- 1 914 500 \$ à même le Règlement R.A.V.Q. 50 (projet K06005001);
 - 600 000 \$ à même le budget d'opération du Service des travaux publics, Division de la gestion des matières résiduelles (CRB 41110, activité 4220100), à raison de 120 000 \$ par année, pendant cinq (5) ans.
- 4° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0155 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement des parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 438 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-005 (Ra-1450)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement des parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 438.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001)*, au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement des parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 438.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0156 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un pavillon d'accueil au parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 439 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-007 (Ra-1450)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un pavillon d'accueil au parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 439.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un pavillon d'accueil au parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 439.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0157 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 443 et l'appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-002 (Ra-1451)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 443;
- 2° l'appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 443*. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 443.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0158 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 444 et l'appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-004 (Ra-1451)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 444;
- 2° l'appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 444. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 444.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0159 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1463 - A5DA2009-001 (Ra-1449)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement des parcs d'Ariel et Lourmel situés dans l'arrondissement Beauport.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0160 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1459 - DE2009-003 (Ra-1450)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines, requis dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 550 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0161 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de parcs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1468 - EN2009-004 (Ra-1450)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement des parcs naturels de la Montagne-des-Roches et de l'Escarpement, relevant de la compétence de proximité, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 700 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0162 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine et d'amélioration de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1471 - EN2009-006 (Ra-1450)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de mise en oeuvre du plan directeur des

milieux naturels et de la forêt urbaine ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint y afférent de même que l'amélioration de terrains sportifs, la mise en valeur du parc de la rivière du Cap Rouge dans le secteur Champigny et l'aménagement paysager de dépôts à neige.

Ce règlement prévoit une dépense de 775 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0163 *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1482 - IN2009-003 (Ra-1451)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard, qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 23 718 000 \$ pour les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0164 *Appropriation d'un montant de 2 300 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-003 (Ra-1451)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'approprier un montant de 2 300 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1482. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0165 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1485 - IN2009-001 (Ra-1451)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il

proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 58 254 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0166 Appropriation d'un montant de 5 800 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-001 (Ra-1451)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approprier un montant de 5 800 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1485. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-0167 *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1373 - DE2008-145 (Ra-1448)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1373*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0168 *Règlement sur la phase II des travaux d'aménagement du parvis de l'église Saint-Michel-de-Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1414 - AT2009-006 (Ra-1448)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la phase II des travaux d'aménagement du parvis de l'église Saint-Michel-de-Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1414.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0169 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier de 2009, R.V.Q. 1436 - DE2009-004 (Ra-1448)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier de 2009, R.V.Q. 1436.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2*, il est proposé par madame la conseillère Lisette Lepage, appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2009-0170 *Règlement sur la mise en oeuvre du programme de démonstration en transport urbain dans le Vieux-Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1450 - AT2009-012 (Ra-1448)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la mise en oeuvre du programme de démonstration en transport urbain dans le Vieux-Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1450.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0171 *Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la ville pour fins de protection publique relativement à l'année scolaire 2008-2009*, R.V.Q. 1452 - AJ2008-042 (Ra-1447)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la ville pour fins de protection publique relativement à l'année scolaire 2008-2009*, R.V.Q. 1452.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0172 *Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1453 - TI2009-004 (Ra-1448)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1453.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'un document en date du 16 février 2009, relatif à une demande à l'effet de réintégrer la paroisse de Saint-Émile au nouveau district Saint-Émile-Lac-Saint-Charles.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 04, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh